

CONVENTION DE FORMATION N°69057 DU
07/10/2022

Prévention et Secours Civiques de niveau 1


proposition valable trois mois
tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)
numéro de déclaration : 11921576392 (92)

Mairie de Corbas
Place Charles Jocteur
69960 Corbas

Formation :	Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) - Formation éligible CPF	
Réglementation :	Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;	
Programme :	Cf. pièce-jointe ;	
Formateur :	Formateur de la Protection Civile titulaire du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (ou équivalent), à jour de formation continue ;	
Diplôme :	Ce certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont : - participé à toutes les phases de la formation ; - fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ; - participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application ;	
Session :	Une session	
Pré-requis :	Être âgé d'au moins 10 ans (sous autorisation parentale) et présentation d'une pièce d'identité ;	
Lieu :	Place Charles Jocteur - 69960 - Corbas ;	
Durée :	7 heures minimum de face à face pédagogique, en présentiel ;	
Dates / horaires :	Le 05/12/2022 de 08:30 à 16:40 avec une pause méridienne d'une heure.	
Tarif :	600,00€	Montant exonéré de TVA (article 211-4-4.a du CGI), incluant la fourniture d'un livret de support pédagogique. Conditions d'annulation : 100% facturés moins de 72h avant le début de la session, 50% moins de 8 jours avant ; aucune facturation si annulation à 8 jours ou plus du début de la session. Dans le cadre d'une réservation Service Civique, se référer à l'article 4.1.1 des CGV disponibles sur protectioncivile.org/cgv
Total :	600,00€	

Fait à VENISSIEUX, le 07/10/2022, en un exemplaire pour chacune des parties.


Protection Civile
François Richez



Pour le demandeur,
Date, signature et cachet

Protection Civile Rhône
JANIN Thomas
Direction de la formation

Protection Civile de Rhône
158 Avenue Francis de Pressensé
69200 VENISSIEUX



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Pascal ROUSTAN
Directeur Départemental de la Formation

PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Formation initiale présentielle ou hybride, formation continue.

7 heures

PSC1



OBJECTIFS :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour/lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne.

- AU PROGRAMME

- Malaise : alerte des secours
- Plaie, protection
- Brûlure
- Traumatisme
- Hémorragie externe
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance : dégagements d'urgence
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux population et protection du citoyen

- MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Remue-méninges
- L'étude de cas d'amorçage
- L'exposé
- Les démonstrations pratiques
- L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Le cas concret

- CERTIFICATION

Votre formation est sanctionnée par un Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile ».

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour certains métiers : professeur des écoles, taxis, VTC...

- INFORMATIONS PRATIQUES

- Participants**
Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur
- Durée**
Présentiel : 7 heures
Hybride : 3 heures à distance et 4 heures en présentiel
FC : 3 heures minimum
- Coût**
Nous consulter
- Lieu de formation**
Dans nos locaux ou dans les vôtres
- Délai de mise en oeuvre**
8 jours minimum
- Pré-requis**
Âge minimum : 10 ans
- Formation Continue**
Non obligatoire mais vivement conseillée tous les trois ans
- Qualifications des formateurs**
Formateurs SST
PAE F PSC / PAE F PS
- Textes officiels**
Arrêté du 24/07/2011
Recommandations PSC1 DGSCGC
RIFC PSC1 FNPC
- Délais d'accès**
Variables : contacter la Protection Civile de votre département
- Handicap**
Contacter handicap@protection-civile.org
ou le 01 40 86 12 66, option 1

- CONDITIONS DE VALIDATION

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveteur à une activité d'application.



FORMATIONS PREMIERS SECOURS

PLACE À LA SÉCURITÉ

Pour votre sécurité, nous avons mis en place les mesures suivantes.



Désinfection des
salles avant et
après chaque
formation



Port du masque
obligatoire sur
toute la durée
de la formation*

*il peut être fourni par la Protection Civile



Ventilation
régulière des
salles de
formation



Prise de
température
proposée en
arrivant dans
les locaux



Distanciation
physique dans
les salles de
formation



Mise à
disposition
de gel
hydroalcoolique
pour chaque
candidat